

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **Décision n°1/2018 du 9 janvier 2018** : signature d'un devis proposé par LES JARDINS DU VAL RUPEEN pour la tonte de la pelouse du Pré Matthieu 12 fois par an, pour un montant total de 1 359,60 € HT.
- **Décision n°2/2018 du 19 janvier 2018** : création d'une régie de recettes auprès du Musée/Maison du patrimoine.
- **Décision n°3/2018 du 25 janvier 2018** : signature d'un devis proposé par SIMIRE pour l'achat d'un lot de tables et de chaises dans le cadre de l'extension de la cantine du Bourg, pour un montant total de 4 014,67 € HT.
- **Décision n°4/2018 du 8 février 2018** : signature, avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, de l'avenant de Transfert du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement sécuritaire de la route de Chamont, dont le bureau d'études E.R.C.D. est le titulaire, pour un montant initial de 18 990 € HT.
- **Décision n°5/2018 du 8 février 2018** : signature, avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, de l'avenant de Transfert du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux aménagements du quartier des Mômes (VRD/ RD 19 et 54), dont le bureau d'études ALP'ETUDES est le titulaire, pour un montant initial de 22 540 € HT.
- **Décision n°6/2018 du 8 février 2018** : signature, avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, de l'avenant de Transfert du marché de travaux relatif à l'aménagement des VRD du quartier des Mômes, dont le groupement VAL TP/PERRIOL/ PL FAVIER est le titulaire, pour un montant initial de 287 251,15 € HT.
- **Décision n°7/2018 du 8 février 2018** : signature, avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, de l'avenant de Transfert du marché de travaux relatif à l'aménagement du secteur des Mômes (carrefour RD19 et RD 54) 2^{ème} tranche, dont le groupement VAL TP/PERRIOL/ PL FAVIER est le titulaire, pour un montant initial de 159 584,10 € HT.
- **Décision n°8 du 9 février 2018** : signature d'un devis avec RHINODEFENSE pour l'équipement vestimentaire de la police municipale, pour un montant de 1 300,32 € HT.
- **Décision n° 9 du 12 février 2018** : signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre signé le 23 février 2017 avec le cabinet d'architecte B_CUBE pour la construction d'une salle de convivialité, portant fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre à un montant 197 690 € HT.
- **Décision n°10 du 8 février 2018** : signature d'un avenant n°1 avec ER-RA pour le marché d'extension de la cantine de l'école maternelle – lot n°2 Etanchéité végétalisée sur toiture terrasse – pour un montant de travaux supplémentaires d'un total de 2 598,05 € HT., soit un marché s'élevant désormais à 14 693,53 € HT.
- **Décision n° 11 du 27 février 2018** : signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre signé le 9 novembre 2015 entre la Communauté de Communes des Balcons Dauphinois et le bureau d'études E.R.C.D., pour l'aménagement sécuritaire de la traversée de Chamont, ayant fait l'objet d'un avenant de transfert entre la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné et la commune de Saint-Chef, en date du 8

février 2018, portant fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre à un montant de 24 788 € HT.

- **Décision n° 12 du 5 mars 2018** : signature d'un devis avec « Cie So Castafiore ! » pour les répétitions et les deux représentations du spectacle qui sera présenté à l'occasion des commémorations de la fin de Première Guerre Mondiale, pour un montant de 2 100 € TTC.
- **Décision n°13 du 12 mars 2018** : signature d'un accord cadre de travaux d'une durée de 1 an reconductible 3 fois, avec le groupement VAL TP/PL FAVIER/GACHET TP/PERRIOL TP, pour l'entretien de la voirie, pour un montant minimum de 40 000 € HT par an.
- **Décision n° 14 du 21 mars 2018** : signature d'un devis avec « CPRO » pour le renouvellement, pour une durée de 3 ans, des antivirus informatiques pour un montant de 2 090 € HT.
- **Décision n°15 du 21 mars 2018** : signature d'un devis avec « CPRO » pour le changement de l'onduleur général de la mairie, pour un montant de 1 559 € HT.
- **Décision n°16 du 28 mars 2018** : signature d'un marché de travaux avec le groupement MOULIN TP/ENTREPRISE DE TERRASSEMENT ET VRD GERARD PETRICOZ, pour les travaux d'aménagement de la traversée de Chamont (RD54), pour un montant de 376 437,34 € HT.
- **Décision n°17 du 6 avril 2018, complétée le 18 avril 2018** : signature d'un devis de RENAULT TRUCKS pour des réparations sur le véhicule type Renault Mascott des services techniques, pour un montant de 3048,37 € HT.
- **Décision n°18 du 12 avril 2018** : signature d'un devis de l'Entreprise VAL TP pour des travaux d'aménagement à proximité de l'usine Cephi, suite à la mise en œuvre d'un ouvrage de collecte et d'infiltration des eaux pluviales dans le cadre de la viabilisation du lotissement des Môles, pour un montant de 4 237,75 € HT.
- **Décision n°19 du 18 avril 2018** : signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise FUZIER-LAMBERT pour le marché d'extension de la cantine de l'école maternelle – lot n°1 Démolitions, gros-œuvre, façades – pour un montant de travaux supplémentaires d'un total de 1 190 € HT., soit un marché s'élevant désormais à 74 957,10 € HT.
- **Décision n°20 du 18 avril 2018** : signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise SAS JULLIEN pour le marché d'extension de la cantine de l'école maternelle – lot n°3 Menuiserie extérieures occultations – pour un montant de travaux supplémentaires d'un total de 845 € HT., soit un marché s'élevant désormais à 14 405 € HT.
- **Décision n°21 du 24 avril 2018** : signature d'un devis de l'entreprise VAL TP pour des travaux de modification du parking en concassé du Groupe Scolaire Louis Seigner, pour un montant de 14 155,75 € HT.
- **Décision n°22 du 24 avril 2018** : signature d'un devis de l'entreprise ERIC COMTE TRAVAUX PUBLICS pour la création d'une plateforme en gravier stabilisé sous le terrain de football, pour un montant de 19 110 € HT.
- **Décision n°23 du 24 avril 2018** : signature d'un devis de la Sté PIC BOIS pour l'achat de 3 poubelles de type Morestel, pour un montant de 1 265 € HT.
- **Décision n°24 du 4 mai 2018** : signature de devis de la Sté KDI pour l'achat d'organigrammes de clefs pour l'école maternelle et la salle polyvalente, pour un montant total de 7 130,03 € HT.
- **Décision n°26 du 9 mai 2018** : signature d'un devis de Stephen COLLIER (Dublin Town Records) pour intervention durant la fête de la musique du 15 juin 2018, pour un montant de 1 200 €.

- **Décision n°27 du 9 mai 2018** : signature d'un devis de la Ste REFLEX EVENTS pour la mise à disposition d'agents de sécurité pour la fête de la musique et la Vogue, pour un montant total de 3 775 € HT.
- **Décision n°28 du 9 mai 2018** : signature d'un devis de la Ste NOREMAT pour l'achat d'un lamier d'égavage, pour un montant de 8 940 € HT.
- **Décision n°29 du 14 mai 2018** : signature d'un devis de la Ste ELLIPSE GEOMETRES pour un relevé d'état des lieux des parcelles formant le tènement de l'IME et une étude de faisabilité en vue du réaménagement du site, pour un montant de 4 820 € HT.
- **Décision n°30 du 18 mai 2018** : signature de devis de la Ste C'PRO, pour le remplacement des 15 postes de la salle informatique de l'Ecole L.Seigner et l'achat de 2 PC portable (direction de l'école L.Seigner et Direction générale des services), pour un montant total de 7 694 € HT
- **Décision n°31 du 22 mai 2018** : signature d'un devis de l'entreprise DECLICS, pour le remplacement d'un appareil de régulation de chauffage pour la Mairie, et d'une vanne 3 voies sur la chaudière de la Maison des Associations, pour un montant de 5 285 € HT
- **Décision n°32 du 24 mai 2018** : signature d'un devis de la Ste MANUTAN, pour l'achat d'un VPI (tableau + retroprojecteur) pour l'école du Bourg, pour un montant de 1 868,70 € HT
- **Décision n°33 du 28 mai 2018** : signature d'un devis de la Ste C'PRO, pour l'achat d'un PC portable pour le nouveau VPI de l'Ecole du Bourg, pour un montant de 878,67 € HT
- **Décision n°34 du 30 mai 2018** : signature d'un devis de la Sté BREZAC pour le feu d'artifice de la Vogue le 21 juillet 2018, pour un montant de 3 333,33 € HT
- **Décision n°35 du 30 mai 2018** : signature d'un devis du groupe Dauphiné Média pour une publicité à paraître dans le guide de l'été du Dauphiné Libéré, pour un montant de 950 € HT.

Conventions d'animations des temps d'activité périscolaires signées avec :

- BASKET NORD-ISERE (activité basket)
- L'EPHEMERE (activités cirque)
- **Décision n°36 du 4 juin 2018** : signature d'un marché avec METAL ONE CONCEPT pour la fabrication et la pose de mains courantes à la salle polyvalente, à l'entrée de la mairie et pour accéder aux toilettes publiques situées sur la Place de la Mairie, pour un montant de 1 500€ HT
- **Décision n°37 du 12 juin 2018** : signature d'un marché avec Eric COMTE TP pour la création d'un piège à gravier sur le chemin des Epinettes, pour un montant de 3 060 € HT
- **Décision n°38 du 12 juin 2018** : signature d'un marché avec E2S, pour l'entretien annuel des chaudières communales, pour un montant de 6 145 € HT
- **Décision n°39 du 16 juin 2018** : signature d'un marché d'assurance dommage-ouvrage avec SMABTP pour la construction de la salle de convivialité, pour un montant prévisionnel de 13 194,30 € HT.
- **Décision n°40 du 18 juin 2018** : signature d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an avec SARL GUILLAUD TRAITEUR, pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les deux restaurants scolaires de la commune, aux prix unitaires de :
 - 3,05 € HT pour un repas enfant en maternelle
 - 3,60 € HT pour un repas enfant en élémentaire
 - 3,60 € HT pour un repas adulte
- **Décision n°41 du 22 juin 2018** : signature d'un marché avec FD CHARPENTE pour la création de divers abri bus, pour un montant total de 16 244 € HT
- **Décision n°42 du 22 juin 2018, modifiée le 27 juin 2018** : signature d'un marché avec ISOSIGN pour l'achat de panneaux de signalisation, pour un montant total de 5 402,15 € HT

- **Décision n°43 du 26 juin 2018** : signature d'un contrat avec CPRO pour la maintenance du parc informatique de la commune, pour un montant de 4 794 € HT
- **Décision n°44 du 10 juillet 2018** : demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) pour la création d'un pôle tennistique à Saint-Chef, pour un montant de 273 549 €
- **Décision n°45 du 15 juin 2018** : signature d'un avenant n°1 au marché d'aménagement du secteur des Mômes à Saint-Chef –carrefour RD16/RD54, pour un montant de travaux supplémentaires d'un total de 22 445 € HT. Le montant du nouveau marché s'élève ainsi à 182 029,10 € HT.
- **Décision n° 46 du 06 juillet 2018** : signature d'un marché avec MEDILYS SANTE pour l'achat d'un défibrillateur, pour un montant de 1833,80 € HT
- **Décision n°47 du 20 juillet 2018** : signature d'un marché avec FRANCE MARQUAGE TP pour la réalisation de travaux de marquage sur diverses chaussées de la commune, pour un montant de 3818,31 € HT.
- **Décision n°48 du 23 juillet 2018** : signature d'une convention avec AFC CONSULTANTS pour une mission d'assistance dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurances de la Commune, pour un montant de 3 900, 00 € HT
- **Décision n°49 du 25 juillet 2018** : signature d'un devis avec la Société PRODEPARE pour l'entretien de sentiers de randonnées, fauchage, élagage, tailles de haies, pour un montant de 8 400 € HT (pas de TVA applicable)
- **Décision n°50 du 3 septembre 2018** : décision de désigner la SELARL CAMIERE AVOCAT, représentée par Maître Caroline CAMIERE, pour représenter la Commune dans l'ensemble des actes de procédures, ainsi qu'à l'audience, suite à la requête déposée par la société TERRES A VIVRE devant le tribunal administratif de Grenoble et enregistrée le 18 juillet 2018 sous le n°18045536-2, demandant l'annulation de l'arrêté d'opposition à déclaration préalable en date du 28 février 2018 et de la décision implicite de rejet d'un recours gracieux en date du 28 mai 2018.
- **Décision n°51 du 14 septembre 2018** : signature d'un devis de l'Entreprise METAL ONE CONCEPT pour la fabrication et la pose d'un châssis pour la porte de la grange de la Bichetière, pour un montant de 982 € HT.
- **Décision n°52 du 14 septembre 2018** : signature d'un devis de l'entreprise DECLICS pour le remplacement d'un détendeur à l'école L. Seigner, pour un montant de 1 456 € HT.
- **Décision n°53 du 20 septembre 2018** : signature d'un devis de l'Entreprise MALLET et ASSOCIES pour la fourniture et la pose d'un interphone vidéo couleur à l'école maternelle, pour un montant de 1 007 € HT.
- **Décision n°54 du 9 octobre 2018** : signature d'un devis de l'entreprise FAGNOLA pour l'impression du bulletin municipal 2019, pour un montant de 4 639 € HT.
- **Décision n°55 du 12 octobre 2018** : demande à GROUPAMA d'appliquer, au titre du contrat de groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Isère, une franchise de 30 jours consécutifs en maladie ordinaire pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, pour l'année 2019.
- **Décision n°56 du 19 octobre 2018** : signature des marchés concernant la construction d'une salle de convivialité, avec les entreprises suivantes :
 - Lot n°1 (Terrassement- réseaux – abords) : ERIC COMPTE TP - 119 655,49 € HT
 - Lot n°2 (Gros œuvre) : FUZIER LAMBERT - 499 511,25 € HT
 - Lot n°3 (Charpente Bois) : HUGONNARD - 59 514 € HT
 - Lot n°4 (Étanchéité multicouches) : ACEM - 114 200 € HT
 - Lot n°5 (Menuiseries extérieures aluminium – fermeture) : ROLLAND - 67 344,74 € HT

- Lot n°6 (Menuiseries intérieures bois) : SUSCILLON - 168 638,23 € HT
- Lot n°7 (Cloisons – doublages – faux plafonds) : LA BELMONTOISE - 82 710,27 € HT
- Lot n°8 (Carrelages – faïences – chapes) : SOGRECA - 29 795,10 € HT
- Lot n°9 (Peintures intérieures et extérieures) : LA BELMONTOISE - 10 788,29 € HT
- Lot n°10 (Serrurerie) : ROLLAND - 42 103,94 € HT
- Lot n°11 (Equipements scéniques) : LEBLANC SCENIQUE - 32 050 € HT
- Lot n°12 (Tribune télescopique) : ALTRAD FAMEA - 92 307,76 € HT
- Lot n°13 (Chauffage – ventilation – climatisation – plomberie) : DECLIC - 176 981 € HT
- Lot n°14 (Electricité – courants forts et faibles – chauffage électrique) : GAILLARD ELECTRICITE - 120 213,17 € HT

Montant total lot n°1 à 14 : 1 615 813,24 € HT

- **Décision n°57 du 26 octobre 2018** : signature d'un devis de l'Entreprise QUADRIMEX pour la fourniture de sel de déneigement, pour un montant de 2007,90 € HT
- **Décision n°58 du 7 novembre 2018** : signature d'un devis de la Ste Nicolas STRZEMPA pour la réalisation de vidéo drone, pour un montant de 2850 € (TVA non applicable)
- **Décision n°59 du 16 novembre 2018** : signature d'un devis de la Ste EIFFAGE pour la mise en place des illuminations 2018, pour un montant de 2 012 €HT
- **Décision n°60 du 16 novembre 2018** : signature d'un devis du cabinet ELLIPSE GEOMETRE pour la réalisation d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural dit impasse de la Colombe, à Arcisse, pour un montant de 980 € HT
- **Décision n°61 du 22 novembre 2018** : signature d'un devis du cabinet ARCHICUBE pour la réalisation d'un état des lieux préalable à la réhabilitation de l'immeuble du Café de la Mairie et mise aux normes de l'accès PMR, pour un montant de 3 000 € HT
- **Décision n°62 du 3 décembre 2018** : signature d'un devis du cabinet ELLIPSE GEOMETRE pour la réalisation d'un relevé topographique de la parcelle AB 193 (bâtiment Guillet), pour un montant de 2 285 € HT
- **Décision n°63 du 7 décembre 2018** : signature d'un devis de l'entreprise MALLET et ASSOCIES pour la pose d'un faux-plafond à l'accueil de la Maison du Patrimoine, pour un montant de 1 903 € HT.
- **Décision n°64 du 10 décembre 2018** : signature d'un devis de l'entreprise SILIGOM MATHIEU PNEUS, pour l'achat et le montage de pneus pour différents véhicules de la commune, pour un montant de 1 426,52 € HT.
- **Décision n°65 du 11 décembre 2018** : signature des marchés concernant les assurances dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile, pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2019, avec les sociétés suivantes :
 - Lot n°1 (assurance dommages aux biens) : ASSURANCES PILLIOT (courtier)/VHV Allgemeine Versicherung AG (compagnie d'assurance) - 8 183 € TTC/an.
 - Lot n°2 (responsabilité civile) : SMACL - 2 848 € TTC/an
 - Lot n°3 (flotte automobile) : ASSURANCES PILLIOT (courtier)/VHV Allgemeine Versicherung AG (compagnie d'assurance) – 3 063 € TTC/an
- **Décision n°66 du 11 décembre 2018** : signature d'un accord-cadre avec LACOSTE pour l'achat de fournitures scolaires et administratives, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.
- **Décision n°67 du 12 décembre 2018** : honoraires Favoreau
- **Décision n°68 décision d'ester en justice Favoreau**